



Prix Jean Cassaigne des lycéens pour la solidarité internationale

www.prixjeancassaigne.org

7^{EME} APPEL A PROPOSITIONS 2025-2026

Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association « Les Amis de Monseigneur Cassaigne » (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser des organisations françaises dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne¹ qui, au 20^{ème} siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des peuples autochtones des hauts-plateaux vietnamiens. Les organisations lauréates de ce prix sont choisies en réponse à un appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.

* Qui peut en bénéficier ?

Des organisations françaises de solidarité internationale laïques ou confessionnelles **qui peuvent attester que l'administration française les reconnaît d'intérêt général ou d'utilité publique** et dont le **budget annuel en 2024 a été inférieur ou égal à 3 M €**. Les lauréats des précédentes éditions ne sont pas éligibles.

* Deux prix sont décernés

Les dons reçus en 2025 par la Fondation Jean Cassaigne² permettent de **récompenser deux organisations** dont les actions sont choisies par les lycéens.

- **Le lauréat reçoit 12 000 € et le trophée.**
- **L'organisation arrivée en second reçoit 6 000 €.**

¹ Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*,

<http://amisjean.cassaigne.free.fr/>

² Fondation sous égide de la Fondation Raoul Follereau reconnue d'utilité publique

* **Qu'est ce qui est éligible ?**

Une action déjà engagée ou récemment terminée dans un pays du Sud qui a permis de redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive. **Les actions qui sont seulement en phase de conception ou qui n'ont pas encore obtenu de résultats évaluables ne sont pas éligibles.**

Les pays du Sud considérés comme prioritaires sont mentionnés en annexe 2. Il s'agit de pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur selon le classement de la Banque Mondiale. Six pays bénéficiaires des actions récompensées lors de la 5^{ème} et de la 6^{ème} édition ne sont pas éligibles cette année (Côte d'Ivoire, Inde, Liban, Nicaragua).

* **Quelles sont les thématiques prioritaires pour cette 7^{ème} édition ?**

Les 4 thématiques suivantes ont été choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

1. Limiter les effets des dérèglements climatiques, notamment pour permettre aux populations les plus vulnérables d'accéder à une alimentation durable et de préserver la biodiversité.
2. Lutter pour la liberté d'expression, la justice sociale et des institutions efficaces, notamment en faveur des populations les plus opprimées.
3. Donner aux femmes et aux filles une plus grande autonomie, notamment grâce à un meilleur accès à une éducation et à des services de santé de qualité.
4. Développer l'utilisation d'innovations permettant une meilleure valorisation de la production, notamment pour les populations situées dans des territoires enclavés

Des propositions répondant à l'une au moins de ces 4 thématiques sont éligibles.

* **Quelles sont les conditions ?**

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée **a déjà abouti à des changements** au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans l'un ou plusieurs des domaines considérés comme prioritaires. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), environnementales et agricoles (adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, adoption de législations, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces changements résultent obligatoirement d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale reconnue et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

Un "cheminement de l'impact" ayant conduit aux changements observés aujourd'hui devra être présenté en détaillant la contribution de l'organisation qui répond à cet appel.

L'action doit se poursuivre en 2026 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Dans ce cas, ce dernier point devra être documenté.

* **Comment postuler ?**

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le mercredi 18 février 2026** par courriel à l'adresse suivante : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Dans un deuxième temps, pour les propositions qui seront présélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un(e) représentant(e) de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

* **Comment sont évaluées les réponses ?**

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Ils utilisent une grille d'évaluation identique. Les avis de deux experts sont sollicités pour chaque proposition éligible. Les résultats sont communiqués de façon anonyme aux postulants, à leur demande.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes, répondant aux objectifs du prix et aux priorités annuelles.

Les propositions présélectionnées sont portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des bénéficiaires du Sud. Ce jury est composé de 19 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en novembre 2025 en fonction de leurs motivations.

Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, président, association *Les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Stéphane Cazautets, enseignant, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Annexe 1 - Calendrier 2025-2026

- * **Septembre-novembre 2025**
 - Sensibilisation des élèves au sein du lycée Jean Cassaigne
 - Lancement de l'appel à candidatures pour constituer le jury des lycéens 2025-2026
- * **4 décembre 2025**
 - 1^{ère} réunion du nouveau jury des lycéens : formation aux ODD et définition des priorités de l'appel à propositions 2025-2026
- * **17 décembre 2025**
 - 10^{ème} réunion du comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne sous l'égide de la Fondation Follereau pour le bilan de la campagne de dons 2025, pour préparer le programme de travail 2026 et pour décider du montant des prix alloués en 2026
- * **18 décembre 2025**
 - Publication de l'appel à propositions destiné aux organisations françaises de solidarité internationale
- * **Janvier – Février 2026**
 - Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
 - Campagne de communication sur le Prix
- * **18 février 2026**
 - Clôture de l'appel à propositions
- * **Février - Mars 2026**
 - Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
 - Evaluation des dossiers par le comité d'experts
 - Pré-sélection des réponses retenues pour analyse par le jury des lycéens
- * **24 mars 2026**
 - 2^{ème} réunion du jury des lycéens pour présentation des 5 (environ) dossiers présélectionnés à évaluer
 - Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents
- * **mai 2026**
 - 3^{ème} réunion publique du jury des lycéens pour choix final des lauréats du Prix
- * **Mi mai 2026**
 - 11^{ème} réunion du comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne pour bilan à mi-année et décision sur l'allocation des récompenses aux lauréats choisis par les lycéens
 - Communication sur le Prix et les lauréats 2025-2026
- * **Fin mai – début juin 2026**
 - Remise des prix publique aux lauréats sur le site du lycée Jean Cassaigne avec l'association *Les Amis de Mgr Cassaigne* et la Fondation Jean Cassaigne

Annexe 2 - 68 pays éligibles au Prix Jean Cassaigne 2025-2026

Afrique Sub-Saharienne	Angola Bénin Burkina Faso Burundi Cameroun République Centrafricaine Comores République démo. du Congo République du Congo Djibouti Érythrée Ethiopie Gambie Ghana Guinée Guinée-Bissau Kenya Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Namibie Niger Nigeria Ouganda Rwanda Sao Tome et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Sud Soudan Swaziland (Eswatini) Tanzanie Tchad Togo Zambie Zimbabwe	Afrique du Nord et Moyen Orient	Egypte Jordanie Maroc Syrie Territoires palestiniens Tunisie Yémen
		Asie	Afghanistan Bangladesh Birmanie Boutan Cambodge Laos Népal Pakistan Philippines Sri Lanka Timor-Leste Vietnam
		Amérique latine et Caraïbe	Bolivie Haïti Honduras
		Océanie	Kiribati Micronésie Papouasie Nouvelle Guinée Îles Salomon Vanuatu

Liste établie selon le PIB d'après les données de la Banque Mondiale consultées en novembre 2025.

Cf. : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

Annexe 3 – Comité d’experts 2026

(Liste provisoire à compléter)

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l’ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).
- **Catherine Choquet**, ancienne secrétaire générale du GEMDEV, spécialiste de la coopération de la société civile, notamment en matière d'accès aux droits.
- **Bernard Cornut**, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts, expert énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient.
- **Hamidou Dia**, socio-anthropologue en éducation, chercheur de l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Adama Diallo**, docteur vétérinaire, expert en santé animale auprès de la FAO et de l’OIE.
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- **Dolorès Pourette**, anthropologue en santé, chercheuse de l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD)